Document généré le 9 mai 2024 08:25

Continuité

CONTINUITÉ

La fin des fils

Catherine Dubé

Numéro 91, hiver 2001–2002

URI : https://id.erudit.org/iderudit/16085ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)
1923-2543 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Dubé, C. (2001). La fin des fils. *Continuité*, (91), 15–17.

Tous droits réservés © Éditions Continuité, 2001

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

LA FIN DES FILS

par Catherine Dubé

« Venise a ses gondoles / Miami ses palmiers [...]

Nous autres c'est les poteaux / poteaux de téléphone

Y'en a quatre dans ma cour / pis c'est une tout' p'tite cour »

Félix Leclerc, Les poteaux

À Deschambault, membre de l'Association des plus beaux villages du Québec, comme dans beaucoup d'autres beaux villages, les fils et les poteaux constituent des obstacles visuels qui nuisent à l'harmonie du décor.

Photo : François Rivard

Le maire de Tadoussac, Pierre Marquis, était bien déçu quand il a eu sous les yeux les photos prises à l'occasion de l'inauguration du Parc marin du Saguenay en juin 1998. « Des invités de marque, dont Sheila Copps et Paul Bégin, avaient posé devant la baie, une des plus belles du monde. Mais le paysage était gâché par les fils électriques et les poteaux qui longent la promenade », raconte-t-il. Les vieux poteaux de bois, qui ont subi les affres du temps, les coups de crampons des bottes des travailleurs et les assauts de l'affichage, ont mauvaise mine et penchent un peu...

Il n'en fallait pas plus pour décider Pierre Marquis à éliminer lesdits poteaux en enfouissant les fils. Le maire a convaincu sans difficulté le conseil municipal et la population de la pertinence du projet. Trouver un partenaire pour le financer s'est cependant révélé une autre histoire. « Le Parc marin, les ministères, Bell Canada et Vidéotron, propriétaires des fils et poteaux, tous ont été approchés, sans succès », rapporte-t-il. Seule Hydro-Québec s'est montrée intéressée. La société d'État acceptait d'assumer 75 % de la facture, alors évaluée à 500 000 $. Pour un village de 922 habitants, la note demeurait cependant encore trop élevée.

Pierre Marquis était donc le plus heureux des hommes le 11 juillet dernier quand Jacques Brassard, ministre québécois des Ressources naturelles, a dévoilé un programme gouvernemental d'enfouissement des réseaux câblés de distribution de 300 millions de dollars, d'une durée de quatre ans. Le gouvernement met 75 millions de dollars sur la table, Hydro-Québec, 200 millions et les municipalités participantes, 25 millions. Cet argent est entièrement destiné aux sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique.

Vue sur la baie

En raison de ses démarches, Tadoussac figure sur la liste des premiers bénéficiaires du programme. À la fin d'avril 2002, les poteaux et les fils qui entravent la vue sur le fleuve et le Saguenay disparaîtront sur 700 mètres. Ils seront enfouis sous la rue de la Cale sèche et la rue Bord de l'eau, qui passe devant l'hôtel Tadoussac, jusqu'à la rue des Pionniers, près de la vieille chapelle. Un projet de 1,2 million de dollars en tout. Les photos du congrès du Club des plus belles baies du monde, dont Tadoussac sera l'hôte en 2003, devraient rendre toute la majesté du paysage !

Bell Canada et Vidéotron ont accepté de participer

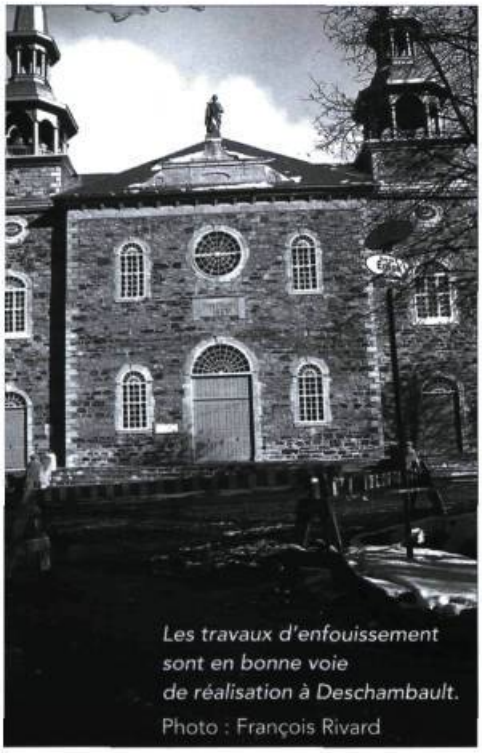

Les travaux d'enfouissement sont en bonne voie de réalisation à Deschambault.
Photo : François Rivard

financièrement au projet, mais n'assumeront que 50 % des coûts qui leur reviennent. C'est la municipalité et le Ministère qui doivent débourser l'autre moitié. Cela pose un petit problème à Tadoussac, qui ne peut guère se permettre une contribution dépassant 60 000$. Le village a demandé une aide supplémentaire de 30 000 $ au ministère des Ressources naturelles, qui étudie la possibilité de fournir l'argent par l'intermédiaire d'un autre programme. « Nous ne mettrons pas de côté un aussi beau projet pour quelques milliers de dollars », a soutenu le ministre Brassard lors d'une entrevue accordée au magazine *Continuité* en novembre.

Les compagnies privées de télécommunications n'ont pas voulu s'associer formellement au programme, mais elles sont d'accord pour y participer, assure le ministre. Leur contribution financière est déjà confirmée pour la dizaine de sites retenus jusqu'à maintenant dans le cadre du programme. « Chaque projet présente des caractéristiques techniques particulières. Les compagnies privées évaluent donc pour chacun la participation qu'elles sont prêtes à assumer », explique le ministre Jacques Brassard.

Il est tout de même entendu que ces compagnies privées ne pourront utiliser les conduits souterrains pour desservir leurs clients si elles refusent de payer. Pas d'inquiétude : si on prend la peine de creuser une tranchée, on ne laissera pas la moitié des fils en l'air ! Si Bell, Telus ou Vidéotron refusent de participer à un projet particulier, elles devront tout de même faire passer leurs fils ailleurs pour libérer le site patrimonial de tous les obstacles visuels aériens.

Vivement le printemps

Au cours de l'automne, Hydro-Québec a procédé aux études techniques sur les sites retenus. Les travaux vont déjà bon train dans le quartier Cap-Lauzon, à Deschambault (un projet de 280 000$), et dès les premiers jours du printemps, la machinerie se mettra à l'œuvre devant la salle de l'Anglicane, à Lévis (246 000$), et dans la rue de Martigny à Saint-Jérôme (6 000 000$).

Et à Saint-Antoine-de-Tilly aussi. Alonzo Le Blanc, qui a laissé son siège de maire le 4 novembre dernier, se croise les doigts pour que les pelles mécaniques commencent à creuser l'asphalte dès le 1er mai 2002, pour que tout soit terminé pour les fêtes du tricentenaire débutant le 15 juin. Dans ce village patrimonial du bord du fleuve, les poteaux devraient disparaître sur 350 mètres, le long de la rue de Tilly. Un rêve que caressent depuis longtemps les propriétaires des bâtiments anciens qui forment le noyau historique autour de l'église et du vieux presbytère. C'est un référendum, tenu le 16 décembre, qui décidera de l'avenir de ce projet qui coûterait 60 000$ à la municipalité.

La sélection des projets

Le comité chargé d'évaluer les demandes se compose de représentants des ministères des Ressources naturelles, de la Culture et des Communications, du Tourisme, des Affaires municipales et de la Métropole, d'Hydro-Québec et des compagnies de téléphonie Bell Canada et Telus.

De façon générale, le comité définit un site d'intérêt de la façon suivante : un lieu où se sont déroulés des événements historiques, un lieu où le paysage possède des attraits remarquables ou un endroit très fréquenté par la clientèle touristique. Pour être admissible, un projet doit respecter des conditions précises : le site doit être inscrit comme site d'intérêt au schéma d'aménagement ou être en voie de l'être, il doit être conforme aux orientations de ce schéma et le projet doit porter sur un tronçon de rue d'une longueur minimale de 300 mètres. Un statut reconnu par une loi telle que la *Loi sur les biens culturels*, la *Loi sur les parcs* ou la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* doit aussi être accordé au site. Le comité tient compte de nombreux autres critères : achalandage du site, notoriété, engagement de la municipalité dans sa mise en valeur, etc. Un site qui s'inscrit dans un circuit touristique, comme Tadoussac, ou qui fait partie de l'Association des plus beaux villages du Québec, comme Saint-Antoine-de-Tilly, gagne aussi des points. En principe, tout projet qui respecte les conditions d'admissibilité reçoit l'aide financière.

Toute municipalité peut déposer une demande ; une MRC aussi, si le site est un territoire non organisé. Le programme se veut souple. Ainsi, la municipalité de Grand-Métis a présenté

Membre du Club des plus belles baies du monde, Tadoussac voyait son paysage déparé par les nombreux fils et poteaux.
Photo : Municipalité de Tadoussac

une demande au nom des Jardins de Métis, qui la rembourseront. « Le parcours d'origine des jardins est séparé du complexe de services – accueil et stationnement – par une rangée d'une quarantaine de poteaux, explique le directeur, Alexander Reford. Les Québécois remarquent peu la présence des fils, mais tous les touristes français notent l'aspect inesthétique de cet écran visuel ! »

Le ministère des Ressources naturelles s'attend à ce qu'environ 200 sites bénéficient du programme. Présentement, 78 dossiers sont à l'étude ; ils proviennent de partout au Québec, de Buckingham à l'île d'Orléans en passant par Yamachiche. Il n'y a pas de date limite pour déposer les demandes.

Le gouvernement québécois n'a pas jugé nécessaire de solliciter le gouvernement fédéral pour augmenter l'ampleur du programme : « 300 millions, c'est une bonne enveloppe. Il n'aurait servi à rien d'avoir une enveloppe plus grosse que l'on n'aurait peut-être pas entièrement utilisée », juge Jacques Brassard. Il croit tout de même que les travaux de l'été prochain auront un effet d'entraînement. Si c'est le cas, et que l'argent est entièrement dépensé, il n'exclut pas la possibilité d'une seconde phase dans quatre ans.

L'idée de sécuriser le réseau électrique, évoquée depuis la crise du verglas, n'est pas étrangère au présent programme d'enfouissement. « Un comité interministériel étudie toujours les recommandations de la commission Nicolet, dit le ministre Jacques Brassard. L'enfouissement est une question très complexe, mais nous avons vu que nous pouvions rapidement aller de l'avant pour les projets qui concernent la valorisation du patrimoine. » Dans son plan stratégique, Hydro-Québec prévoyait déjà octroyer 200 millions de dollars à ce type de travaux, par l'intermédiaire de son volet « Embellir les sites d'intérêt patrimonial ».

« Les municipalités ayant un secteur patrimonial ou touristique à mettre en valeur montraient de l'intérêt pour l'enfouissement des fils depuis longtemps, note Jacques Brassard. Hydro-Québec avait en main une liste de municipalités intéressées à aller de l'avant, mais incapables d'assumer 25 % des coûts, comme le demandait la société d'État. Avec le programme gouvernemental qui prend la relève du programme d'Hydro-Québec, la contribution moyenne des municipalités se situe aux environs de 8 %. »

Il aura donc fallu que le verglas brise les fils pour que l'on s'attaque à leur enfouissement. En Europe, on le fait depuis une cinquantaine d'années autant pour des raisons de sécurité que d'esthétique. « Ce sont les entreprises de distribution qui assument les frais. Dans les centres historiques, l'État subventionne les travaux », explique Jean-Marc Revaz, du Centre de recherche en énergétique et techniques municipales (CREM), à Martigny, en Suisse.

« Le contexte du Québec ne permet pas vraiment de comparaison avec l'Europe », souligne cependant Gérard Beaudet, directeur de l'Institut d'urbanisme rattaché à la chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. « En raison du gel, par exemple, nos fils doivent être enterrés plus profondément et protégés par une gaine de béton pour éviter les bris qui pourraient être causés par la machinerie lors d'un creusage subséquent. En Europe, on peut souvent enfouir les fils dans le sable, sous le dallage du trottoir. Les coûts et les difficultés techniques ne sont pas les mêmes. » Les constructions en maçonnerie européennes, leur mitoyenneté et le voltage moins élevé permet aussi, dans certaines situations, de faire courir les fils dans les murs des maisons, une chose impensable ici. « À une certaine époque, au Québec, les fils électriques symbolisaient le progrès, ce qui explique notre longue indifférence », rappelle aussi le chercheur, heureux que notre sensibilité au paysage se soit améliorée.

Jacques Brassard admet que le Québec a du retard : « Quiconque voyage à l'étranger le voit bien... La chanson de Félix Leclerc dit tout ! » *Mon Dieu, dit l'étranger / qu'est-ce que vous attendez / pour les enfouir sous terre / vos maudits fils de feu / un million par verglas / un mort par ci par là...*

Catherine Dubé est journaliste indépendante.

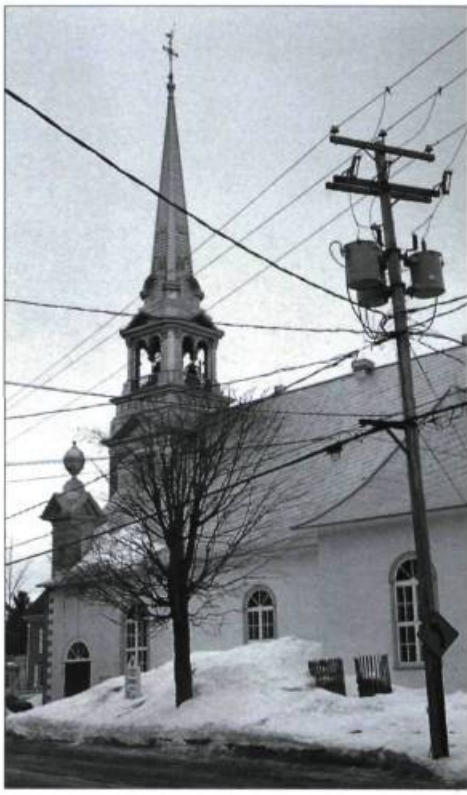

À Saint-Antoine-de-Tilly, le projet touche le cœur ancien du village. On souhaite y enfouir les fils que supportent actuellement dix poteaux.
Photo : Alonzo Le Blanc

Secrétariat du programme d'enfouissement

Pour connaître en détail les coûts admissibles, les critères d'admissibilité et les modalités d'inscription, on peut visiter le site Internet suivant : www.mrn.gouv.qc.ca/2/22/220/intro.asp ou entrer en contact avec le secrétariat du programme au (418) 627-8600 ou au 1 866 248-6936.